

Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance extraordinaire du 15 avril 2008

- 2008-21 fixation des taux indemnitaires du maire et des adjoints en charge de délégation
- 2008-22 approbation des comptes administratifs du budget principal et annexe 2007, des comptes de gestion du receveur communal du budget principal et annexe 2007
- 2008-23 vote du budget primitif 2008
- 2008-24 formation des élus locaux
- 2008-25 réfection des pistes desservant les secteurs Risquetout et Banane
- 2008-26 vote du budget primitif concernant la régie des transports
- 2008-27 établissement d'une liste de contribuables pour la composition de la commission communale des impôts directs

**MONT SINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2008**

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2008

DELIBERATION N°2008/21/M-T

DATE D’AFFICHAGE

09 avril 2008

L’AN DEUX MILLE HUIT LE QUINZE AVRIL DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ETAIENT PRESENTS :

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier
22 AVR. 2008
ARRIVEE
TRANSMIS A.....

- Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
- Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
- Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
- Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
- Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
- Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
- Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
- Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
- Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller
- Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
- Madame **Pauline TARCY** Conseillère
- Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

- Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
- Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptés. Madame **Liliane DAUPHIN** ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**, Maire. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU** ayant donné procuration à Monsieur **Jocelyn PRALIER**, 1^{er} Adjoint.

.../...

**DELIBERATION N° 21/2008/MT
PORTANT FIXATION DES TAUX INDEMNITAIRES
DU MAIRE ET DES ADJOINTS
EN CHARGE DE DELEGATION**

Monsieur le Maire porte à l'attention de l'assemblée délibérante qu'en vertu de l'article L.2123-23, le taux maximal applicable aux indemnités de fonction du Maire est fixé par rapport à l'indice 1015, suivant le quota de la population.

Aussi, le taux maximum applicable à la commune de Montsinéry-Tonnégrande est de 40% de l'indice 1015, soit **1 600, 74 euros bruts**.

Concernant les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes au Maire en charge de délégations. L'article L.2123-4 stipule qu'elles sont déterminées en appliquant le barème suivant :

- Population de 1 000 à 3 499 habitants : 16, 5% de l'indice 1015.

Ces éléments ayant été portés à la connaissance des conseillers présents, Monsieur le Maire demande donc que soit décidés les taux indemnitaires et pour toutes ces raisons et motifs demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mai 1982 modifiée portant droit et liberté, des communes, des départements et de Régions ;

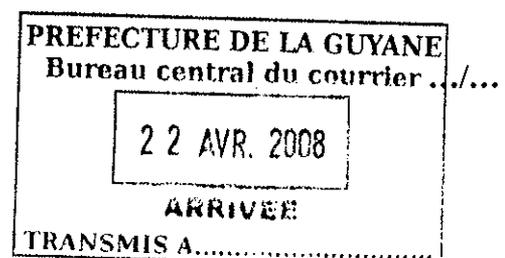
Vu les articles L. 2123-3 et L.2123-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant les taux indemnitaires du Maire et des Adjointes ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibérée ;

DECIDE :

Article 1. : Le taux indemnitaire de fonction du Maire est fixé à 43% de l'indice 1015.

Article 2. : Le taux indemnitaire de fonction des Adjointes en charge de délégation est fixé à 16,5% de l'indice 1015.



ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX ABSTENTION UNE (01)

Pour extrait conforme,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 avril 2008

Le Maire,



Patrick LECANTE

